Plan d'affectation communal

 \bigcirc

Enquête publique

1:2'000

Septembre 2020

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :

Le Syndic : La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du : au:

Le Syndic : La Secrétaire

Adopté par le Conseil général dans sa séance du :

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :

La Cheffe du Département : Lausanne, le :

Entré en vigueur, le :

Géomètres brev

Case postale tres brevetés 1401 Yverdo

Case postale 1401 Yverdon-les-Bains 024 424 60 70 info@japo.ch www.japo.ch

Légende

Affectation

Limite communale

Zone centrale 15 LAT (CEN)

Zone d'habitation

de très faible densité 15 LAT (HTF)

Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)

Zone affectée

à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)

Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)

Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT (TOU)

Zone de verdure 15 LAT (VER)

Zone agricole 16 LAT (AGR)

Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)

Aire forestière 18 LAT (FOR)

Zone des eaux 17 LAT (EAU)

Zone de desserte 15 LAT

// Zone de desserte 18 LAT

Aire

Aire des constructions équestres

Disponibilité des terrains

Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir soumises à l'art. 41 du règlement

Secteur superposé

Secteurs de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

Périmètre

Patrimoine culturel Périmètre de l'ar

Périmètre de l'arrêté de classement du 22 octobre 1993 classant le château de Giez et son site

Bâtiments recensés

Intérêt national (note 1)

Intérêt régional (note 2)

Intérêt local (note 3)

Bien intégré (note 4)

Objets recensés

Intérêt national

Intérêt régionalIntérêt local

Bien intégré

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Importance régionale, Tracé historique avec substance

—— Importance régionale, Tracé historique

Importance locale, Tracé historique avec substanceImportance locale, Tracé historique

Régions archéologiques

Régions archéologiques (à titre indicatif)

Patrimoine naturel

Inventaire cantonal des monuments

naturels et des sites (IMNS)

Constatation de la limite forestière

Limite forestière en zone à bâtir selon constatation de nature forestière du 12 décembre 2017

Limite forestière hors zone à bâtir selon constatation de nature forestière du 12 décembre 2017

— – Limite constructible à la lisière (10 mètres)

Environnement

--- Espace réservé aux eaux

